

# LE QUARTIER RICHELIEU

## SOMMAIRE

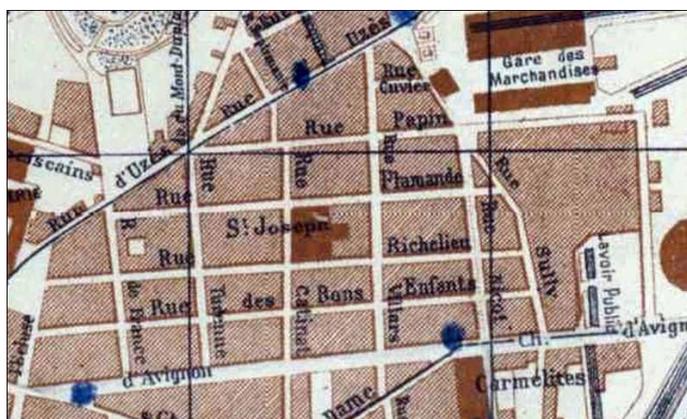
- Albin Michel, le Quartier Richelieu, la Rue Richelieu et le Duc de Richelieu.
- Léon Ménard, visite du Duc de Richelieu à Nîmes.
- Eugène Germer-Durand, découverte archéologique quartier Richelieu.
- L'abbé Goiffon, origine de l'orphelinat de la rue Richelieu.
- Conseil Municipal de Nîmes, les Dames de St-Joseph, refus de subventions, délibération du 22 mai 1902.



*Le quartier Richelieu en 1785 - Plan de Raymond  
On aperçoit à l'Est le Cadereau et au Nord le cimetière catholique du Mt Duplan.*



*Le quartier Richelieu en 1877.  
n° 40, l'orphelinat des religieuses de St Joseph des Vans. - n° 70 écoles rue de France, et rue d'Avignon -  
n° 42 couvent des Carmélites*



*Le quartier Richelieu en 1912, avec le lavoir public.*

## Extrait de Nîmes et ses rues, Albin Michel, 1876

### LE QUARTIER RICHELIEU

A l'époque où le Duc de Richelieu était gouverneur du Languedoc, un médecin de Nîmes nommé Mathieu propriétaire d'un terrain très-étendu situé dans le quartier des Casernes, y avait fait construire plusieurs maisons, en sorte que ce faubourg prenait une grande importance, Ce propriétaire eût l'idée de donner à ce faubourg le nom du gouverneur de la Province afin, disait-il, de perpétuer son souvenir et de lui donner des témoignages publics de reconnaissance.

Il avait donc écrit au duc de Richelieu pour lui communiquer son idée et lui demander la permission de la faire exécuter, il en avait reçu une réponse favorable le 9 mars 1744. En conséquence, il donna connaissance au conseil de ville de tout ce qu'il avait fait, afin que la chose fût exécutée et insérée dans les archives municipales. Cette assemblée décida le 5 juin 1745 que le nouveau faubourg qui par sa proximité du couvent des Carmes avait jusque-là porté le nom de ces religieux, serait à l'avenir désigné sous le nom de faubourg Richelieu.

Lorsque le duc de Richelieu nommé commandant en chef de la Province de Languedoc, à la place du marquis de la Fare passé au commandement de la Bretagne, vint pour la première fois dans la province vers la fin de novembre 1738, il fut décidé par nos édiles qu'une réception solennelle lui serait faite.

A l'époque où le Duc de Richelieu était gouverneur du Languedoc, un médecin de Nîmes nommé Mathieu propriétaire d'un terrain très-étendu situé dans le quartier des Casernes, y avait fait construire plusieurs maisons, en sorte que ce faubourg prenait une grande importance, Ce propriétaire eût l'idée de donner à ce faubourg le nom du gouverneur de la Province afin, disait-il, de perpétuer son souvenir et de lui donner des témoignages publics de reconnaissance.

Il avait donc écrit au duc de Richelieu pour lui communiquer son idée et lui demander la permission de la faire exécuter, il en avait reçu une réponse favorable le 9 mars 1744. En conséquence, il donna connaissance au conseil de ville de tout ce qu'il avait fait, afin que la chose fût exécutée et insérée dans les archives municipales. Cette assemblée décida le 5 juin 1745 que le nouveau faubourg qui par sa proximité du couvent des Carmes avait jusque-là porté le nom de ces religieux, serait à l'avenir désigné sous le nom de faubourg Richelieu.

Lorsque le duc de Richelieu nommé commandant en chef de la Province de Languedoc, à la place du marquis de la Fare passé au commandement de la Bretagne, vint pour la première fois dans la province vers la fin de novembre 1738, il fut décidé par nos édiles qu'une réception solennelle lui serait faite. *(voir, ci-dessous, le récit de Ménard)*

### LA RUE RICHELIEU (porte le nom du quartier depuis 1824)

Allant de la place des Casernes à la rue Sully. 2e Canton. - Section 5.

Niveau 45m42, 46m33.

La rue actuelle de Richelieu n'offre rien de remarquable. Vers le milieu se trouve l'orphelinat de la Sainte-Enfance, dirigé par les religieuses de Saint-Joseph des Vans. Cet orphelinat créé dans Nîmes en avril 1851, rue Flamande, fut transféré dans le local actuel en 1856-57.

Dans la cour de cet orphelinat, on s'est servi pour fermer l'orifice du puits, d'une pierre qui porte l'inscription suivante :

**D. M. JVLIAE. SEX. FILIAE. QVAR TVLAE P.P.**

**Aux Dieux Mânes de Julia Quartula, fille de Seatux Julius, son père a élevé ce tombeau.**

*( Voir, ci-dessous, les Mémoires de l'Académie du Gard de 1869).*

## **LE DUC DE RICHELIEU**

Armand Du Plessis, duc de Richelieu, maréchal de France, fils d'Armand Jean Du Plessis Richelieu, général des galères et petit neveu du cardinal par les femmes, naquit à Paris en 1696 et fut d'abord connu sous le nom de duc de Froussac. Marié et présenté à la cour dès l'âge de 14 ans, il y obtint un grand succès ; il fut peu après mis à la Bastille sur la demande de son propre père pour quelques fredaines et n'en sortit que 14 mois après pour se rendre auprès de Villars qui le prit pour aide de camp.

Sous la régence, il fut le compagnon de débauches et souvent le rival du duc d'Orléans, il n'en fut pas moins mis deux fois à la Bastille par ce prince. Nommé en 1725 ambassadeur à Vienne, il s'acquitta très-bien de sa mission, servit avec distinction sous Berwick en 1733, se signala au siège de Kehl, fut fait maréchal de camp en 1738 ; gouverneur du Languedoc, premier gentilhomme de la Chambre, se signala encore dans la campagne de Flandre en 1745 surtout à la bataille de Fontenoy où il décida de la victoire et se distingua dans une foule d'autres circonstances jusqu'en 1757. À cette époque, il rentra dans la vie privée et ne s'occupa plus que d'intrigues et de plaisirs, il se maria pour la troisième fois à 84 ans et mourut à 92 ans.

**-oOo-**

## **L'histoire de Nîmes**

**Léon Ménard, 1760, Tome VI, page 497.**

### **VISITE DU DUC DE RICHELIEU A NIMES**

Les marchands de Nîmes, sur l'invitation que leur en fit la ville, formant deux compagnies de cavalerie en habits uniformes rouges, la première composée de gens mariés, et la seconde de célibataires, se disposèrent à aller au-devant de lui. Ils partirent de Nîmes le 26 novembre 1738, précédés de timbales et de trompettes après avoir été prendre à l'hôtel de ville des mains des consuls le guidon et les banderoles des trompettes que ceux-ci leur avaient fait préparer. Sur le guidon étaient les armoiries du duc d'un côté, et celles de la ville de l'autre. Ils se rendirent à Uzès et présentèrent leurs respects au duc et à la duchesse de Richelieu qui y étaient arrivés la veille.

Le lendemain 27, une partie accompagna le duc jusqu'à Nîmes où il arriva sur les quatre heures du soir. Les consuls en robes et en chaperons, suivis des conseillers de ville, qui avaient été l'attendre à la Porte de la Couronne s'avancèrent jusqu'à une certaine distance, le duc les ayant aperçu, descendit de sa chaise de poste et reçut le compliment que lui fit l'assesseur, après quoi les consuls lui présentèrent le dais. Il le refusa en les remerciant de leur zèle, remonta dans sa chaise et alla descendre à l'évêché.

Le régiment de Picardie était rangé en haie, sous les armes, dans les rues où il passa. Le chapitre et le présidial se disposaient à lui rendre leurs hommages, mais il les refusa avec tous les témoignages possibles de satisfaction et de politesse. Les consuls vinrent de nouveau le saluer et recevoir ses ordres. Il y eut le soir des illuminations par toute la ville suivant l'ordre exprès que les consuls en avaient fait publier. Ils firent aussi tirer dans la cour de l'Evêché des fusées de différentes sortes pendant le reste de la nuit.

La duchesse de Richelieu arriva à Nîmes le 28 du même mois, accompagnée d'une partie des marchands qui étaient restés dans ce but à Uzès. L'autre partie alla au-devant d'elle. Les consuls la haranguèrent à la porte de la Couronne et ensuite à l'évêché où elle alla loger. Elle partit le lendemain à deux heures de l'après-midi pour Montpellier et fut accompagnée jusqu'au de là de Milhau par toute la cavalerie des marchands.

## Mémoires de l'Académie du Gard, 1869

### Extrait de Découvertes Archéologiques faites à Nîmes et dans le Gard. Pendant l'année 1869 par M. Eugène Germer-Durand

IV. -- Inscription de Judia Quartula.- M. l'abbé Goiffon, aumônier des Dames de Saint-Joseph-des-Vans, m'a signalé l'existence de l'inscription suivante, tracée sur une pierre dont on s'est servi pour fermer l'orifice d'un puits, dans la cour de l'Orphelinat dirigé par ces religieuses rue Richelieu; et M. Louis de Bérard a bien voulu m'en procurer l'estampage que je mets sous vos yeux.

**D. M. JVLIAE.SEX. FILIAE. QVAR TVLAE.P.P**  
**D[is] M[anibus] Juliae, Sex[ti] filiae, Quartulae p[arens] p[osuit].**  
Aux dieux manes de Julia Quartula, fille de Sextus Julius, son père a élevé ce tombeau.

Cette inscription est inédite. Sextus Julius Quartulus, qui a élevé ce tombeau à sa fille, nous a aussi laissé le sien. On voyait encore, au milieu du siècle dernier, encadrée dans le mur de la « maison du sieur Lézan, rue des Cardinaux (1) » la partie supérieure d'un cippe portant ces mots : SEX.IVLIO QVARTVLO. Cette pierre, aujourd'hui disparue, n'est sans doute qu'égarée, et se retrouvera peut être un jour.

(1) Guiran, *Rec. msc., Bibl. de Nîmes*; et Ménard tome VII, page, 394. La rue des Cardinaux est aujourd'hui représentée par la rue des Orangers.

-oOo-

### Les Religieuses de Saint-Joseph des Vans. par M. l'Abbé Goiffon, 1875

Vers 1846 fut fondé à Nîmes, sous le nom de la Sainte-Enfance, un orphelinat de jeunes filles par plusieurs dames d'une haute piété, à la tête desquelles se trouvaient MM. Réveille et Edouard Boyer. Les fondatrices de l'établissement comprirent bientôt qu'il leur serait impossible, malgré leur zèle admirable, de donner à l'oeuvre nouvelle tous les soins nécessaires et elles résolurent d'en confier la direction à une communauté religieuse. Les Soeurs de Besançon en furent un moment chargées, en 1848; mais les besoins de leur communauté naissante ne leur permit pas de continuer l'oeuvre, et l'orphelinat rentra sous la conduite des dames fondatrices. Celles-ci n'avaient cependant pas abandonné la pensée de le confier à un corps religieux; dès la fin de 1850, des négociations furent entamées avec les Soeurs de Saint-Joseph, dont la maison-mère est aux Vans (Ardèche).

Sur l'appel de Mgr Cart, évêque de Nîmes, quelques religieuses vinrent le 21 avril 1851, prendre possession de l'Orphelinat, alors situé à la rue Flamande. Le 7 juin suivant, l'évêque pourvut au service religieux de la maison et permit de bénir une petite chapelle dans laquelle la messe fut dite les dimanches et les jours de fêtes.

Jusqu'en 1854, l'oeuvre resta sous le patronage des dames fondatrices; à cette époque, la Congrégation des Vans s'en chargea définitivement et s'occupa de trouver un local qui lui permit de donner à l'Orphelinat une plus grande extension. Plusieurs maisons furent acquises dans ce but à la rue Richelieu et, au mois d'octobre 1856, les religieuses s'y installèrent et y ouvrirent un petit externat; quelques pensionnaires leur vinrent aussi. Persuadées qu'elles trouveraient là des ressources qui permettraient d'augmenter le nombre des orphelines, les Soeurs de Saint-Joseph obtinrent de Mgr Plantier la bienveillante autorisation de se livrer à l'enseignement et leur pensionnat fut fondé.

Pendant ce temps des constructions nouvelles préparaient un asile plus convenable à l'Orphelinat, qui y fut transféré en 1857. La chapelle de l'établissement fut bénite par Mgr Plantier, le 13 août de la même année. Depuis lors, l'oeuvre des orphelines a pu prendre un plus large développement, et les habitants de la populeuse paroisse de Saint-Baudile ont trouvé, dans le pensionnat et surtout dans l'externat des Soeurs de Saint-Joseph, un puissant moyen d'éducation pour les jeunes filles du quartier.

Depuis le 1er mai 1869, une autre oeuvre, patronnée par le curé de la paroisse, est venue s'adjoindre à celles que dirigeaient déjà les religieuses. C'est l'ouvroir paroissial destiné à fournir du travail aux jeunes ouvrières, en les préservant des dangers qu'elles courent ordinairement dans les grands ateliers.

**-oOo-**

**Séance du Conseil Municipal de Nîmes du 22 mai 1902**  
**Congrégation des soeurs de St-Joseph des Vans**  
**Demande autorisation - Avis.**

Le 10 mars dernier, M. le Préfet a communiqué, avec les pièces à l'appui, pour être soumise à l'avis du Conseil municipal, la demande formée, conformément à la circulaire ministérielle du 5 décembre 1901, par la congrégation des soeurs de St-Joseph, autorisée aux Vans (Ardèche), en vue d'obtenir l'autorisation prévue par les articles 13 et 18 de la loi du 1er juillet 1901, en ce qui concerne l'établissement des soeurs de cet ordre, situé à Nîmes (rue Richelieu)

Au nom de la Commission des objets divers, M. Pieyre s'exprime ainsi.

"La situation des soeurs de St-Joseph est à peu près identique à celle des soeurs de St-Vincent-de-Paul. Il y a dans cet établissement un orphelinat contenant 60 enfants. Une école avec internat ayant 140 élèves, dont 25 internes et une école maternelle comptant 50 enfants. Cette congrégation reçoit une subvention de 600 frs.

Les raisons qui ont déterminé votre Commission à vous demander le refus d'autorisation des Dames de St-Vincent-de-Paul sont les mêmes que celles (Enseignement congréganiste contraire à l'esprit de la Révolution et à l'esprit républicain), qui nous font vous proposer d'émettre un avis défavorable à la demande d'autorisation des Dames de St-Joseph. En effet, l'enseignement donné dans cet établissement est aussi clérical, aussi anti-républicain que dans les autres établissements religieux ; et le Conseil Municipal se devant à lui-même de créer un orphelinat laïque, la suppression des orphelinats religieux non autorisés n'affectera en rien les soins que réclament nos orphelins ; je vous demande donc en son nom d'émettre un avis défavorable à la demande d'autorisation présentée par les soeurs de St-Joseph, rue Richelieu, 31."

Les conclusions de la Commission des objets divers tendant à émettre un avis défavorable en ce qui concerne l'école avec internat et l'école maternelle sont mises aux voix et adoptées.

En ce qui touche l'orphelinat situé dans le même établissement et dirigé par les soeurs de cet ordre, les conclusions de la Commission des objets divers tendant à donner un avis défavorable sont également mises aux voix et adoptées après observation de M. Goulard déclarant comme pour les autres orphelinats qu'il lui est impossible de voter un avis défavorable tant que la ville sera dépourvue d'orphelinat laïque.

**-oOo-**